

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
N° 2025-01-02

Date de convocation : 13 janvier 2025	VOTES
Nombre de membres en exercice : 7	Pour : 4
Nombre de membres présents : 4	Contre : 0
Nombre de suffrages exprimés : 4	Abstention : 0

Le 17 janvier 2025, Le Conseil Municipal de SANSAN, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de : M. SONILHAC Jacques, Maire.

Présents : Nathalie ADREY, Stéphanie CLÉMENTE, Thierry GARROS, Jacques SONILHAC

Excusés : Hélène BARBOT, Nicolas DUROU, Jean-Marc FLOURETTE

Secrétaire de séance élue : Nathalie ADREY

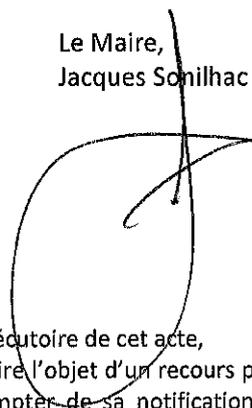
Objet : Décision modificative 1 exercice 2024

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la nécessité de prendre une décision modificative permettant le virement de crédits du chapitre 11 au chapitre 12 et au chapitre 66 comme suit :

Dépenses de fonctionnement	
Article	Montant
615228 (Autres bâtiments)	- 288.15 €
6411 (Personnel titulaire)	280.70 €
66111 (Intérêt réglés à l'échéance)	7.45 €
TOTAL DES DEPENSES	0 €

Où l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, valide la décision modificative.

Le Maire,
Jacques Sonilhac




Monsieur le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou publication et sa réception par le représentant de l'Etat.